

Année européenne du rail (2021)

2020/0035(COD) - 15/12/2020 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 684 voix pour, 9 contre et 2 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil visant à proclamer l'année 2021 «Année européenne du rail».

Le Parlement a arrêté sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire en modifiant la proposition de la Commission comme suit :

Objectifs

Le texte amendé souligne que malgré des contraintes opérationnelles et financières liées à la crise de la COVID-19, des liaisons cruciales pour le transport tant de passagers que de marchandises essentielles ont été maintenues. La continuité a été assurée principalement grâce au personnel, qui a continué à travailler dans des conditions difficiles et incertaines. Le rôle stratégique joué par le rail pendant la crise a mis en évidence la nécessité de réaliser l'espace ferroviaire unique européen.

Dans ce contexte, les objectifs spécifiques de l'Année européenne devrait être les suivants :

- promouvoir le rail en tant que mode de transport durable, innovant, interconnecté et intermodal, sûr et abordable, en mettant l'accent sur le rôle qu'il joue en tant que: i) vecteur de changement pour atteindre l'objectif de l'Union en matière de neutralité climatique d'ici 2050 ; ii) pilier d'un réseau logistique efficace, capable de garantir des services essentiels, même en cas de crise imprévue, et iii) mode de transport qui s'adresse au grand public, en particulier aux jeunes;
- mettre en avant la dimension européenne et transfrontière du rail en assurant une meilleure connectivité au sein de ses régions périphériques et avec celles-ci;
- renforcer la contribution du rail à l'économie, à l'industrie, y compris à la compétitivité de celle-ci au niveau mondial et améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, en accordant une attention particulière aux personnes âgées;
- s'appuyer sur la puissance évocatrice du rail dans l'imaginaire collectif, notamment grâce à son histoire et son patrimoine culturel;
- promouvoir l'attractivité des métiers du rail;
- promouvoir un réseau de trains de nuit dans l'Union;
- sensibiliser le grand public au rôle que peut jouer le rail dans le développement du tourisme durable en Europe;
- promouvoir le rôle clé des chemins de fer dans la mobilité durable de bout en bout;
- stimuler le débat sur la manière de moderniser le matériel roulant et de développer la capacité des infrastructures ferroviaires afin de faciliter l'utilisation accrue du rail pour le transport de voyageurs et de marchandises;

- promouvoir des manifestations et des initiatives destinées à diffuser des informations sur les droits des voyageurs ferroviaires et renforcer la coopération entre tous les acteurs afin d'améliorer l'information des voyageurs et la billetterie, y compris l'offre de billets directs et la mise au point de tickets multimodaux numériques novateurs.

Contenu des mesures

Les mesures devraient faire l'objet d'une étroite coordination avec les activités en cours de promotion du transport ferroviaire. Ces mesures devraient inclure :

- des initiatives et des manifestations destinée à donner une image positive afin d'accroître la confiance dans le rail, en particulier à l'issue de la crise de la COVID-19, et à promouvoir l'attractivité du rail pour le transport de davantage de personnes et de marchandises;
- des initiatives dans les États membres visant à encourager des solutions de déplacement professionnel et de trajet domicile-travail en train;
- des partenariats et des manifestations dans des domaines tels que la coopération avec les musées européens du train et les manifestations culturelles (ex : festivals de cinéma et expositions d'œuvres d'art), des trains d'exposition mobiles sur le territoire de l'Union, la mise à disposition de pass Interrail pour les jeunes, notamment dans le cadre du programme Erasmus;
- la promotion de projets visant à proposer des solutions de transport intégré «porte à porte» en combinaison avec d'autres modes de transport.

La Commission devrait envisager de lancer, au cours de l'Année européenne:

- une étude sur la faisabilité de créer un label européen de promotion des marchandises et des produits transportés par chemin de fer afin d'encourager les entreprises à choisir ce mode de fret; et
- une étude de faisabilité en vue de l'introduction d'un indicateur de connectivité ferroviaire en vue de montrer le potentiel qu'a le rail de concurrencer les autres moyens de transport.

Pour l'évaluation des initiatives, la Commission devrait établir des indicateurs clés de performance.